

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2016

Excusés : Brun X. (pouvoir à Irlès C.), Dassaud C., Héraud F. (pouvoir à Claux L.), Ranaivomanana A.

Le compte-rendu de la réunion du 22 février a été adopté à l'unanimité.

## 1 Compte administratif de la commune :

Le **budget de la commune année 2015** s'élève à

Section de **fonctionnement** : **dépenses : 425 587,20€ recettes : 539 204,95€**

**D'où un résultat de clôture excédentaire de 113 617,75€**

Section **d'investissement** : **dépenses : 282 650,54 recettes : 255 024,60**(y compris l'excédent reporté de 14 122,72€)

**D'où un résultat de clôture déficitaire de 27 625,94€**

Le compte administratif de la commune a été adopté à l'unanimité

## 2 Compte administratif de l'assainissement :

Le **budget de l'assainissement année 2015** s'élève à :

Section **de fonctionnement** : **dépenses : 29 799,68€** (y compris le déficit reporté de 1 068,29€) **recettes : 35 349,84€**

**D'où un résultat de clôture excédentaire de 5 550.16 €.**

Section **d'investissement** : **dépenses : 60 485,90 €** (y compris le déficit reporté de 37 754,97€) **recettes :283 120,57€**

**D'où un résultat de clôture excédentaire de 222 634.67 €.**

Le compte administratif de l'assainissement a été adopté à l'unanimité

## 3 Affectation des résultats

Commune : l'excédent de clôture de 113 617,75€ sera reporté en investissement.

Assainissement : l'excédent de clôture de 5 550,16 € sera conservé en fonctionnement.

## 4 Indemnité de fonction du Maire :

A compter du 1<sup>ier</sup> janvier 2016, le Maire devrait bénéficier à titre automatique de l'indemnité de fonction fixée au taux de 31% de l'indice 2015. Pour faire économiser 6 900€ à la commune le Maire, C. Dessaptlarose, accepte seulement 25,5% de l'indice 2015 .Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## 5 Modalités pour la réalisation d'heures complémentaires :

Les agents à temps non complet peuvent effectuer des heures complémentaires pour besoin de service sans dépasser 35 h

Cette délibération est prise pour la durée du mandat.

## **6 Rapport des commissions :**

**Scolaire :** **compte**-rendu du Conseil d'Ecole : effectifs (72 élèves scolarisés à Limons, 112 à Luzillat prévisions 2016 2017 66 à Limons, 110 à Luzillat), sorties scolaires prévues, devis de 550€ pour installation des 10 ordinateurs.

**Travaux :** plantation d'une haie de 40 cyprès au fond du parking face à l'école par les employés communaux. (150€)

**Communication :** la commission est en train de rédiger « l'écho limonois »

## **7 Questions diverses :**

Le Conseil Départemental achète des bandes de terrains entre le Ruisseau de Char et l'entrée du bourg en vue de l'élargissement du RD 43. Les propriétaires qui ne veulent pas vendre au prix proposé seront expropriés

Le Plan Communal de Sauvegarde a été réceptionné en Sous-Préfecture en février 2016.

La commune devra régler 1 458€ à ERDF pour les points lumineux qui n'avaient pas de point de comptage.

Le Conseil Municipal n'est pas hostile à la création d'une commune nouvelle avec les communes voisines car la commune de Limons ne souhaite pas se regrouper avec la communauté de communes d'Aigueperse qui ne fait pas du tout partie de son bassin de vie.

\*\*\*\*\*